

ASSOCIATION NOTRE DAME DE SALUT

Association loi 1901

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du 15 juin 2019

Première résolution

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2018, l'approuve.

Deuxième Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport moral du Conseil d'Administration, l'approuve

Troisième résolution

L'Assemblée après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et présentées dans ces rapports.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 201 de 148 631 Euros et 83 centimes en report à nouveau.

Le solde du report à nouveau, suite à cette affectation s'élèvera à - 625 328 € et 10 centimes.

Cinquième Résolution

L'assemblée générale, après la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes prend acte des conventions visées par l'article L612-5 du code de Commerce.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Septième résolution

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du remplacement du Père Laurent Bodard par le Père Fabien Lejeusne comme représentant du Provincial d'Europe prend acte de la cooptation, au titre du collège de l'Assomption, du Frère Rémi Clovis Kientega et décide de le nommer en qualité du membre du conseil d'administration pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Denis Valentin, au titre du collège des comités régionaux est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège des comités régionaux, décide de nommer XXXX en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Laurent, au titre du collège des comités régionaux est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège des comités régionaux, décide de nommer XXXX en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur, au titre du collège l'Hospitalité, de Madame Nelly Daubry-Bouyer est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées, décide de nommer XXXX en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur, au titre du collège l'Hospitalité, de Monsieur Mathieu Guignard est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées, décide de nommer XXXX en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2021.